

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 5

Artikel: La qualité des logements et les nerfs de la population : quelques exemples qui donnent à réfléchir

Autor: Le Calvez, Yves

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La qualité des logements et les nerfs de la population

Quelques exemples qui donnent à réfléchir

par Yves Le Calvez

61

Sans doute convient-il de tenir compte des possibilités contributives de chacun et aussi de celles de l'Etat, lorsqu'il s'agit d'examiner le problème du logement. A l'époque où l'austérité a conduit à un encadrement du crédit qu'il n'arrive pas à desserrer son emprise, il n'est pas question de dépenses excessives, mais bien d'économies.

Le ministre de l'Équipement, notamment, y a mis un accent particulier, dénonçant sans ménagement «le perfectionnisme» des HLM. Notons bien qu'avant même l'arrivée de M. Chalandon au boulevard Saint-Germain, des administratifs et les membres des cabinets des ministres précédents avaient jeté un coup d'œil de ce côté, examinant quelles «normes» minimales il serait possible d'atteindre, tant en ce qui concerne les surfaces des logements, les équipements sanitaires, le chauffage, les ascenseurs, les clôtures, etc., quant à l'épaisseur des murs et des sols, les vues offertes par la préfabrication et par l'industrialisation, firent rêver beaucoup de «spécialistes».

Ceci étant, les choses connaissant diverses «mutations», le directeur de la Construction a quitté le ministère, on le sait, et vient de préconiser une meilleure isolation acoustique dont le coût ne saurait être guère plus que 4,5% du prix de revient de la construction.

C'est là une sage suggestion, d'autant plus importante qu'elle émane d'une personnalité qualifiée, aux compétences techniques reconnues et qui s'exprime, maintenant, avec la plus grande autorité.

Il apparaît bien que cette conception du meilleur logement serait à retenir d'urgence, car, dans la plupart des pays civilisés, les nerfs des habitants des immeubles récents semblent devoir de plus en plus craquer sous les assauts de la civilisation «moderne»... Les agressions qui se multiplient ainsi font l'objet de drames dont les répercussions sont parfois risibles, mais qui n'en attestent pas moins les déséquilibres allant se précisant...

tant et la durée du crédit, l'exonération de l'obligation d'amortir pendant une certaine période.

Lors de la session du Havre, on devait encore insister sur la nécessité de l'information qui doit prendre sa source dans la conduite d'enquêtes sociologiques approfondies et sur le fait que des jeunes foyers représentent dans toutes les nations le moteur le plus puissant du progrès social et économique.

S.I.

D'autres, hélas! ont des résultats parfaitement catastrophiques, et nous n'y insisterons pas aujourd'hui! Chacun peut en garder mémoire pour son compte, en se souvenant de tel ou tel fait divers...

Quoi qu'il en soit, glissons un regard sur une actualité récente où quelques événements étonnants attestent de la véracité de nos réflexions...

L'autre jour, au Tribunal correctionnel, à Paris, était appelée une affaire de mauvais voisinage...

Banal événement, on l'admettra sans peine. Celui-ci, toutefois, revêt un caractère spécial, on en jugera facilement! En effet, le plaignant expliqua en trois mots le problème. Habitant le premier étage, il a, au-dessous de lui, un locataire fort bougon et irascible qui proteste sans cesse contre la télévision, la machine à laver, les enfants qui jouent!...

Certes, l'immeuble est sonore, mais entendre chaque jour ce voisin venir tambouriner dans la porte pour se plaindre finit par exaspérer les plus pacifiques. D'autant qu'étant boxeur, l'intéressé ne veut pas ouvrir de peur de déclencher une bagarre, risquant d'être fort préjudiciable au... contestataire!...

Toutefois, les choses passèrent à un autre échelon, car, furieux une nouvelle fois du bruit, le protestataire s'éleva un jour en de véhémentes protestations, puis on entendit à l'intérieur de son logement un coup de feu auquel succédèrent des cris de douleur...

Cette sarabande bizarre s'expliquait si l'on sait que l'ennemi du bruit, furieux d'entendre les enfants, avait saisi un revolver à plomb et tiré un coup de feu vers le plafond!... Toutefois, le projectile ricochant sur la surface dure, était revenu vers son «propriétaire» et un plomb s'était incrusté dans une aile de son nez!

Justice immanente, estima avec ironie le président!

D'autant qu'en perquisitionnant chez lui, la police découvrit un autre revolver – à balles celui-là! De surcroît, l'arme n'était pas déclarée.

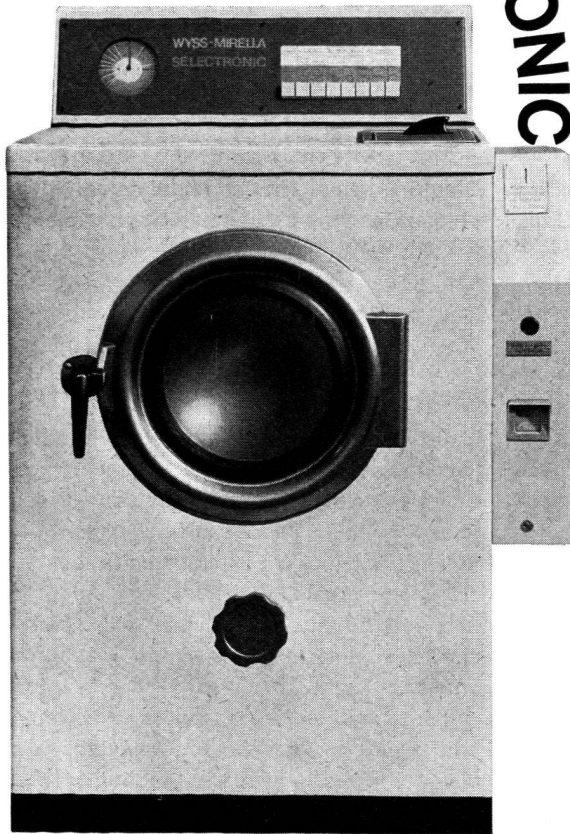
Le président n'est pas tendre pour l'ennemi du bruit. Il ne l'est pas plus pour la construction moderne: «Que se serait-il passé, s'écrie-t-il, si, dans cet immeuble en carton-pâte, vous aviez tiré à balle, le projectile traversant le plafond et le parquet du voisin, alors que des gosses s'amusaient au-dessus?

Le locataire énervé proteste qu'il ne croyait son arme qu'armée à blanc. Il ne pensait ainsi qu'exprimer – bruyamment – son mécontentement.

WYSS-MIRELLA



SELECTRONIC



62

WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC à préparation automatique par commande électronique. La SELECTRONIC est d'une conception technique parfaite: Dès que la pièce de monnaie a été introduite, la touche correspondant au programme choisi s'allume - comme la touche lumineuse peut seule être actionnée, toute erreur de réglage est exclue - un dispositif incorporé contrôle la monnaie et rejette automatiquement toute pièce fautive - introduction pour pièces de 1 franc ou de 20 cts - possibilité d'adaptation en cas de changement de prix - grande cassette à monnaie avec fermeture de sécurité. WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC - pour 4 ou 6 kg de linge sec - l'automate à laver le linge pour immeubles locatifs et salons-lavoirs. Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer ce bon.

WYSS Frères,
Fabrique de machines à laver,
6233 Büron, Tél. 045 / 3 84 84

Démonstration, vente et service:

Jacques Moynat 20, avenue du Mail, 1200 Genève
tél. 022 / 2617 26

Ch. A. Müller 9, avenue de Morges, 1000 Lausanne
tél. 021 / 25 88 58

C. Plaschy 26, rue du Bourg, 3960 Sierre
tél. 027 / 5 17 09

R. Vuillomenet 32a, rue du Grenier
2300 La Chaux-de-Fonds
tél. 039 / 253 14

BON Veuillez m'envoyer - sans engagement - votre prospectus
WYSS-MIRELLA modèle SELECTRONIC.

Nom _____

Adresse _____

026



Les Groupements patronaux vaudois communiquent

Prix de gros et prix à la consommation

Le programme fédéral de lutte contre la surchauffe reste au premier plan de l'actualité économique suisse. Il provoque des discussions passionnées dans les milieux les plus divers. La question suivante est souvent posée: «Y a-t-il vraiment surchauffe, le risque d'inflation est-il réel?» Les sceptiques se réfèrent à l'indice des prix à la consommation qui, depuis 1968, évolue à un rythme modéré. En effet, à fin mars 1970, l'indice (septembre 1966 = 100) s'élevait à 110,8 points; la hausse est de 0,2% par rapport au niveau enregistré à fin février 1970 et de 2,5% par rapport à fin mars 1969. En comparaison des autres pays, le renchérissement constaté en Suisse est relativement faible.

Face à ces optimistes qui considèrent avec satisfaction l'indice des prix à la consommation, d'autres brandissent les chiffres de l'indice des prix de gros qui subit une hausse importante depuis mars 1969. Avec raison, ils

Pour tenir compte du bruit et de ces incidences, le tribunal considère que «le choc en retour» est une première punition: la seconde est constituée par huit jours de prison avec sursis qu'il lui inflige...

Autre événement, celui qui est survenu en Suisse, à Rorschach. Là, dans un immeuble nouveau, un locataire s'avère résolument décidé à lutter contre le bruit. Encore utilise-t-il aussi des méthodes fort spéciales!

Suisse allemand, il n'apprécie en rien les ébats d'une famille italienne logée au-dessus de sa tête et dont les enfants sont plutôt bruyants. L'autre jour, rencontrant deux d'entre eux dans le couloir, en train de pleurnicher, son sang paisible ne fit qu'un tour.

Il empoigna les bambins par la main, les mena tout de go à la gare, prit les billets et les fourra dans le premier train en partance...

Cela fait, il revint, soulagé!

Les parents atterrés alertèrent la police, et on finit par retrouver les deux gosses à un poste frontière loin de là, où les douaniers les cajolaient faute de savoir qu'en faire! La police interrogeant les gamins découvrit le pot aux roses, le «digne» homme disant pour sa défense qu'il avait espéré vivre ainsi quelques moments de paix!...

Enfin, dernière information, celle de cet immeuble nouvellement construit à Zurich - décidément on aime le silence ou l'on construit mal en Suisse - dont les propriétaires ont stipulé dans le bail l'interdiction de posséder un chien, un chat ou un oiseau; de prendre une douche après 10 heures du soir; d'utiliser un instrument de musique quelconque, quelle que soit l'heure; de laver la vaisselle après 22 heures et enfin d'avoir... un bébé!

En fait, l'acoustique: tout est là!